



ACTALIANS
Développeur de compétences

**VAE Secrétaire technique,
option Architecture**

**Secrétaire d'une entreprise d'architecture,
vous êtes expérimentée
mais non diplômé(e) !**

Dans le cadre de votre activité, vous :

Répondez

aux consultations lancées
par les maîtres d'ouvrage

Suivez

les dossiers de consultation
des entreprises

Effectuez

le suivi administratif
et financier des chantiers

Assurez

le montage administratif
des dossiers de permis
de construire

Gérez

les activités courantes
de secrétariat : accueil, standard,
rédaction et saisie du courrier,
comptabilité, aide à la gestion

**Savez-vous que vous pouvez transformer
cette expérience en diplôme
et obtenir le Titre de Secrétaire Technique,
option architecture* ?**



* Un diplôme reconnu par votre profession et inscrit
au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

En savoir plus ? 

VAE Secrétaire technique, option Architecture

Comment ça marche ?

Vous constituez votre dossier à distance, via Internet, et bénéficiez d'un accompagnement pendant toute la durée de votre démarche de VAE.

Grâce à la plateforme VAE des professions libérales, vous pouvez :

- vous **préinscrire en ligne** ;
- **rédiger** votre dossier avec l'aide méthodologique de votre **accompagnateur**, à votre rythme et selon vos disponibilités ;
- **préparer l'entretien** avec le jury de validation qui se déroule par téléphone.



Combien ça coûte ?

Les frais liés à l'accompagnement et au passage en jury sont **pris en charge par Actalians** (forfait de 1 575 €).

Vous êtes intéressé(e) ?

- Rendez-vous sur le **Portail VAE des professions libérales** : <http://portailvae.actalians.fr>
- Un avis, un conseil ? **Contactez Actalians** : par mail annemarie.jasnot@actalians.fr ou par téléphone au **01 53 00 86 54**

Attention !

Vous devez justifier d'au moins trois ans d'activité à temps plein, en continu ou discontinu, auprès d'un architecte.



Janvier 2015

Madame, Monsieur,

Vous êtes secrétaire d'une entreprise d'architecture, expérimenté(e), mais non diplômé(e).

Savez-vous qu'avec la validation des acquis de l'expérience (VAE) vous pouvez faire reconnaître officiellement votre expérience professionnelle pour obtenir le **Titre de Secrétaire technique, option architecture** ? Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), ce Titre est reconnu par votre branche professionnelle et vous permet d'accéder à un niveau IV, équivalent bac.

► **Pourquoi choisir la VAE ?**

- Pour obtenir une véritable reconnaissance de votre pratique professionnelle. Pour vous-même, votre entourage, votre employeur et l'ensemble des entreprises du secteur libéral.
- Pour faire valoir vos compétences et justifier de votre niveau professionnel grâce à votre qualification.
- Pour disposer d'un atout supplémentaire lors d'un éventuel changement dans votre parcours professionnel.

► **Pourquoi faire votre VAE avec l'aide d'Actalians ?**

- Pour obtenir toutes les informations et conseils nécessaires facilitant votre démarche de VAE.
- Pour bénéficier d'un accompagnement individualisé à distance, via la plateforme VAE des Professions Libérales.
- Pour que les frais liés à la réalisation de votre VAE soient pris en charge par Actalians.

La plaquette, ci-jointe, vous permettra d'obtenir des informations complémentaires sur l'accès au Titre de Secrétaire technique, option architecture, par la VAE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Angelique LACROIX
Présidente de la CPNEFP
Convention Collective Nationale
des Entreprises d'Architecture
(Collège salariés)



Patrick SARAZIN
Vice-président de la CPNEFP
Convention Collective Nationale
des Entreprises d'Architecture
(Collège employeurs)



Vous êtes intéressé(e) ?

- Consultez le Portail VAE des Professions Libérales
<http://portailvae.actalians.fr>
- Contactez Anne-Marie Jasnot
Mail : annemarie.jasnot@actalians.fr
Tél. 01 53 00 86 54



Construisons notre avenir.





ACTALIANS
Développeur de compétences

Janvier 2015

Madame, Monsieur,

Pour répondre aux besoins de formation des entreprises libérales en matière de secrétariat, l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) et les branches professionnelles, dont celle des entreprises d'architecture, ont créé le **Titre de Secrétaire technique, option architecture**.

Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et reconnu par votre branche professionnelle, il permet aux salariés d'accéder à un niveau IV (équivalent bac).

Ce Titre est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui constitue une voie d'accès à la certification pour les secrétaires des entreprises d'architecture expérimenté(e)s.

Pour accroître leurs chances d'obtenir cette certification par la VAE, Actalians, avec le soutien du ministère chargé de l'Emploi, a créé une plateforme d'accompagnement individualisé à distance, commune à l'ensemble des Professions Libérales.

Les secrétaires souhaitant valider leur expérience peuvent grâce à cet outil innovant :

- rédiger leur dossier en ligne avec l'aide d'un accompagnateur, à leur rythme et selon leurs disponibilités ;
- préparer l'entretien avec le jury de validation.

Ce dispositif est intégralement financé par Actalians qui prend en charge les frais d'accompagnement et de passage en jury de VAE.

Pour vos collaborateurs(rices), l'accès à la qualification est le moyen d'obtenir une véritable reconnaissance de leur professionnalisme. Pour votre entreprise, avoir un personnel qualifié et reconnu est une réelle valeur ajoutée. De plus, et l'expérience le démontre, la VAE est un important levier de motivation et de fidélisation des salariés.

Merci de bien vouloir transmettre à vos collaborateurs la plaquette ci-jointe dans laquelle ils trouveront toutes les informations utiles ainsi que le courrier qui leur est destiné.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher confrère, nos sentiments respectueux.

Angelique LACROIX
Présidente de la CPNEFP
Convention Collective Nationale
des Entreprises d'Architecture
(Collège salariés)

Patrick SARAZIN
Vice-président de la CPNEFP
Convention Collective Nationale
des Entreprises d'Architecture
(Collège employeurs)

En savoir plus ?

► Connectez-vous sur le portail VAE des Professions Libérales
<http://portailvae.actalians.fr>



Construisons notre avenir.

